



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 21/07/2025 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24 puis 25

Pouvoirs : 6 puis 7

Votants : 30 puis 32

Présents :

Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ (arrivée à compter de la délibération n° 5), Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR

M Joao DA ROCHA donne pouvoir à Jean-Pierre NEMOZ (pouvoir pris en compte à partir de l'arrivée de M NEMOZ Jean- Pierre pour la délibération n° 5)

M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Edouard WILLEMIN

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Safi BOUKACEM

Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir Mme Sandrine ARNAUD

M Yohann DUMAS donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM

Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD

Absent ou excusés :

Mme Chantal BERTHILLON

M Jean-Pierre NEMOZ (arrivée à compter de la délibération n° 5)

Secrétaire : M Sylvain BARCET

Délibérations :

1. **FINANCES- Créances irrécouvrables- Créances admises en non-valeur- Budget Annexe PLH**

Le conseil municipal **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide d'admettre en non-valeur les créances présentées dont le montant s'élève à 5,03 €.

Dit que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6541 du budget annexe

2. **FINANCES- Créances irrécouvrables- Créances éteintes- Budget Annexe PLH**

Le conseil municipal **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide d'admettre en créances éteintes les créances présentées dont le montant s'élève à 581, 77€.

Dit que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6542 du budget principal

3. **FINANCES - Budget principal – Décision modificative n°1**

Le conseil municipal **par 5 abstentions ; 25 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget Principal, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°1 est de :

2 100, 00 € en dépenses et recettes – section d'investissement

2 100, 00 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 586 174,12 € en fonctionnement et 3 243 389,60 € en investissement pour un montant total de 8 829 563,72 €

4. **FINANCES - Budget annexe pôle santé – Décision modificative n°1**

Le conseil municipal **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Pôle Santé, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°1 est de :

• 0, 00 € en dépenses et recettes – section d'investissement

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 29 184,11 € en fonctionnement et

1 176 001,56 € en investissement pour un montant total de 1 205 185,67 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 21/07/2025 A 20 HEURES 30

5. SCOLAIRE – Fixation des tarifs de garderie- plan mercredi et des repas au restaurant scolaire des écoles publiques

Le conseil municipal par **32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les tarifs pour la garderie périscolaire applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Approuve les tarifs pour l'accueil du mercredi applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Approuve les tarifs pour les repas pris au restaurant scolaire applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2025

6. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – créations de postes

Le conseil municipal par **32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} septembre 2025

Actualise en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

Précise qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Dit que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2025 de la commune

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h35 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 24/07/2025 à la porte de la Mairie.